

Contribution de l'État à la recherche et à l'innovation en région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, la contribution prépondérante de l'État à la recherche et à l'innovation concerne les ressources humaines, à travers les salaires alloués aux plus de 3500 salariés permanents de la recherche publique dont 55% de chercheurs et enseignants-chercheurs et les dotations de base des unités de recherche (soit plus de 310 M€/an).

La contribution de l'État dans ce secteur prend également la forme de soutien à l'investissement qui transite notamment par le Contrat de Plan État-Région (2015-2020). Ainsi, l'État a programmé 29,9 M€ sur six ans, pour la réhabilitation et l'adaptation du parc immobilier universitaire aux évolutions des enseignements et 14,76 M€ pour l'équipement des laboratoires notamment dans les domaines de la pharmacie, de la cosmétique, des matériaux, des sciences de la terre et de l'environnement, des sciences de l'ingénieur et de l'énergie. 2/3 des crédits prévus pour les laboratoires sont déjà effectivement versés.

De plus, 1,91 M€ sont également alloués au titre du volet innovation du Contrat de Plan État-Région à des structures de transferts de technologie dont l'agence Dev'Up, les centres de ressources technologiques CRESITT (spécialisé en électronique) et CETIM/CERTEC (spécialisé en mécanique et métallurgie).

Entrent également en ligne de compte, au titre du soutien de l'État, les actions financées en réponse à des grands appels à projets nationaux : projets de recherche de l'agence nationale de la recherche (ANR) et opérations structurantes du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) géré par le secrétariat général pour l'investissement. Les financements du PIA en matière de recherche et d'innovation ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- à Orléans, le Laboratoire (LABEX) VOLTAIRE et équipements d'excellence (EQUIPEX) PLANEX portant sur les géosciences, le LABEX CAPRYSES en sciences de l'ingénieur, l'Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes (IDEFI) EDIFICE de promotion des carrières scientifiques ;
- à Tours, le LABEX MABIMPROVE en biotechnologie, le projet « Parcours de réussite modulaire » de l'appel à projets « Nouveaux cursus universitaires de recherche »; « Biocube institute » dispositif de formation professionnelle en pharmacie et en cosmétique.

Notons enfin que le soutien à la recherche privée passe essentiellement par le crédit impôt recherche soit environ 42 M€ par an d'exonération d'impôt sur les sociétés.

Le Programme d'Investissement d'Avenir contribue également à financer des projets individuels ou mutualisés consistant notamment à réaliser des plateformes de R&D.

Depuis 2011, le Programme d'Investissement d'Avenir a ainsi représenté un apport de 45 M€ pour la recherche publique et environ 81 M€ pour l'innovation dans le secteur privé. Pour les 3 prochaines années, la contribution de l'État au volet régionalisé du PIA qui vise à stimuler les projets d'innovation à l'échelle des entreprises et à l'échelon des filières, représente 9,8M€.